



L'A.A.P.M.A Les Lacs Bellegardais organise son 6ème Enduro carpe.



Du vendredi 29 septembre au dimanche 01 octobre 2023

Programme :

- **Accueil la veille, repas possible pour 15€.**
- **Tirage au sort le vendredi à 7h00 au poste des commissaires (cf plan)**
 - **Mise en place sur les postes après le tirage au sort.**
 - **Début de la pêche à 10h00.**
 - **Fin de la pêche le dimanche à 10h00.**
- **Remise des prix à 12h00 suivi d'un moment de partage.**

**Prix : 160 € par équipe, règlement par chèque ou virement.
Fin des inscriptions le 20 septembre 2022.**

Pour plus de renseignements

Contacteur :

**Eric au 06 33 22 10 22
lamourbellegardeenduro@gmail.com**

Règlement à lire avant inscription

Préambule

- Le présent règlement régit l'enduro "Lamour Bellegarde Enduro" du 29 septembre au 01 octobre 2023.
- L'enduro se déroule sur 3 sites distincts, avec des conditions d'accès différentes. **Plusieurs postes imposent de ne pas avoir son véhicule à proximité et de devoir amener le matériel à pied, une brouette de transport est vivement conseillée. Les aires de stationnement des véhicules seront précisés.**
 - Une tombola sera proposée aux participants et aux personnes extérieures, par le biais de nos partenaires et dépositaires.
 - Le fait de s'inscrire pour cette compétition implique de la part de tous les compétiteurs l'obligation d'observer ce présent règlement dans son intégralité. Toute infraction, toute fraude ou tentative de fraude, entraînera l'exclusion définitive de l'épreuve, aucun remboursement ne sera effectué.
 - Les compétiteurs doivent justifier d'une Carte de pêche en cours de validité, elle sera présentée le jour de l'enduro pour vérification.
 - En cas d'inscription d'une équipe dont un ou les deux compétiteurs seraient mineurs, il sera demandé lors de l'inscription de bien vouloir fournir une autorisation parentale aux organisateurs, accompagnée d'une copie du livret de famille.
 - Chaque compétiteur accepte implicitement que l'AAPPMA puisse utiliser son image à des fins promotionnelles.
 - Un accueil, la veille à partir de 18h00, se fera sur le site du tirage au sort et rendez-vous des commissaires (à définir), possibilité de dîner pour 15€.
 - **Cet enduro est le dernier opus du challenge gardois, à l'issue le trophée de ce challenge sera remis par un représentant de la Fédération de Pêche Gardoise.**

Généralité

- Les équipes sont composées de deux pêcheurs munis de 3 cannes chacun, soit 6 cannes maximum par équipe. Si l'équipe ne comporte qu'un pêcheur, il pourra utiliser 4 cannes, comme prévu par la réglementation. Chaque pêcheur sera en possession d'un permis de pêche valide.
 - Chaque compétiteur devra respecter les règles sanitaires en vigueur au moment de la compétition.
 - **Back lead recommandé sur les postes du canal du Rhône à Sète.**
 - Les sondeurs, style « Deeper » sont autorisés. Les bateaux amorces sont autorisés.
 - Seule la pêche en batterie est autorisée, dans le respect strict du ring de pêche octroyé.
 - Un seul hameçon simple, est autorisé par canne. La pêche dite au cheveu est obligatoire, la pêche au flotteur est interdite.
 - Les appâts autorisés sont les graines et les bouillettes. Toute esche vivante est strictement interdite. Les graines devront être suffisamment cuites pour faciliter la digestion par les poissons.
 - Lors du tirage au sort il sera remis 2 fiches de pesée par équipe, 1 pour le commissaire et 1 pour le capitaine de l'équipe. Le commissaire et le capitaine devront parapher les 2 fiches pour valider chaque pesée des poissons, 1 cliché photographique viendra confirmer la prise.
 - Le tirage au sort se fera par les représentants de l'équipe, 2 postes tirés au hasard, ils devront choisir un de ces postes. Si ce tirage ne convient pas, l'équipe aura la possibilité, après avoir remis les boules dans le sac de faire un tirage sec, et ce sera le poste tiré qui leur sera attribué.
 - Il est interdit de mettre une ligne en action de pêche à l'eau en dehors des heures désignées par les organisateurs.
 - Les poissons capturés seront déposés hors de l'eau dans un matériel de réception adapté.
 - Les poissons doivent être conservés en sac de conservation en attente de pesée. Un seul poisson par sac, fixé à la berge et immergé dans une zone sécurisée. Tout lest du sac de conservation est interdit. Chaque pêcheur doit avoir en sa possession au minimum 4 sacs de conservation, soit 8 sacs par équipe minimum.
 - Les espèces comptabilisées sont les carpes dites communes, miroirs ou amours blancs.
 - La pesée se fera au passage des commissaires. Exceptionnellement à la demande, selon la taille (+15kg), la santé du poisson ou les 8 sacs pleins. La dernière pesée se fera à la tombée de la nuit, les commissaires ne se déplaceront de nuit qu'exceptionnellement.
 - Les équipiers doivent constater la bonne tare du peson et la lecture du poids sans toucher au peson ou à la barre de pesée.
 - Toutes les poissons capturées seront manipulées et relâchées avec beaucoup de précaution. Seules les carpes relâchées vivantes après pesée seront comptabilisées par les commissaires. Chaque équipe relâchera elle-même ses prises, immédiatement après la pesée pour permettre au commissaire de constater la bonne santé des poissons.
 - La prise de photo doit se faire dans le respect du poisson, tous les clichés doivent être faits au-dessus du matériel de réception.
 - Au besoin, un anti sceptique doit être appliqué sur la plaie faite par l'hameçon sur la bouche du poisson.
 - La compétition pourra être annulée au vu des conditions atmosphériques ou sanitaires du moment. En cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit d'arrêter la compétition. Si la compétition ne peut être reportée, le classement final se fera avec les poissons comptabilisés au moment de l'arrêt de la compétition.

Principales causes de disqualification

- Pêcher en dehors du poste désigné par les organisateurs lors du tirage au sort, pêcher en dehors des heures désignées par les organisateurs.
- Pêcher avec plus de 6 cannes par équipe ou avec une technique autre que celle autorisée.
- Des actes de mauvais traitement des poissons pêchés.
- Avoir un comportement visant à empêcher le bon déroulement et un manque au respect des autres usagers de la rivière et des éventuels visiteurs.
- L'abandon de détritiques sur son poste.
- État d'ivresse et consommation de stupéfiants.

Toute équipe éliminée avant la fin de l'épreuve ne pourra en aucun cas prétendre au remboursement des droits d'inscriptions.

Respect de l'environnement et des autres usagers

- Le respect de l'environnement est primordial, chaque équipe est responsable de la propreté de son emplacement.
- Un léger débroussaillage de son poste est toléré, néanmoins il est strictement interdit de couper des arbres ou arbustes.
- Les détritiques personnels ou retirés de l'eau doivent être conditionnés dans des sacs poubelles et emportés à la fin de l'enduro. Les emplacements doivent être propres lors du départ des participants.
- Les feux au sol sont strictement interdits, les barbecues hors sol sont tolérés.
- Une tenue correcte est demandée au participant tout au long de l'épreuve, soyez courtois avec les commissaires, les éventuels visiteurs et les autres usagers de la rivière.
- Les véhicules doivent être stationnés sans gêner le passage, il en est de même pour l'emplacement du bivouac.

Soyez courtois entre vous et envers les autres usagers

Il n'y a pas de problème que des solutions

